

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ 2021

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES ÂGÉS DE 65 ANS OU PLUS AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Pour l'année **2021**, toute personne âgée de 65 ans ou plus au **31 décembre 2020** est éligible à une subvention découlant du programme pour favoriser le maintien à domicile des propriétaires âgés de 65 ans ou plus, à la condition de satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité stipulées dans notre règlement dont :

- Être propriétaire de l'immeuble résidentiel désigné et l'habiter au 31 décembre 2020
- Avoir complété le formulaire « **DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ** »
- Retourner le formulaire avant le **31 décembre 2021**
- Joindre une photocopie de l'un des documents suivants : **permis de conduire**, carte d'assurance-maladie et preuve de résidence, preuve fiscale (si demande au nom du conjoint non propriétaire).

SECTION A	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
N° du formulaire	District	N° du matricule	N° du client

SECTION B	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :		
Nom			Prénom
N° civique	Rue	App.	Ville
Code postal	Téléphone	Date de naissance	

SECTION C	ATTESTATION DU DEMANDEUR :		
Je déclare habiter de façon permanente l'immeuble désigné.			
Signature			Date

Retournez à : **Ville de Repentigny**
Service de la taxation
435, boulevard Iberville, Repentigny (Québec) J6A 2B6
Téléphone : 450 470-8293
Courriel : taxation@ville.repentigny.qc.ca

Note : En cas de déménagement, vous devez aviser le service de la taxation et compléter un nouveau formulaire.